

Sur le site public

Mode de fonctionnement par défaut des forums publics ?

Désactiver l'utilisation des forums publics. Les forums publics pourront être autorisés au cas par cas sur les articles ; ils seront interdits sur les rubriques, brèves, etc.

Pour activer les forums publics, veuillez choisir leur mode de modération par défaut:

Publication immédiate des messages (les contributions s'affichent dès leur envoi, les administrateurs peuvent les supprimer ensuite).

Modération à priori (les contributions ne s'affichent publiquement qu'après validation par les administrateurs).

Enregistrement obligatoire (les utilisateurs doivent s'abonner en fournissant leur adresse e-mail avant de pouvoir poster des contributions).

Valider

Forum

Activer les champs suivants :

Titre : **Oui** Non

Texte : **Oui** Non

- avec sa barre d'outils ? **Oui** Non

Lien hypertexte : **Oui** Non

Si vous souhaitez autoriser les visiteurs à joindre des documents (images, sons...) à leurs messages de forum, indiquer ci-dessous la liste des extensions de documents autorisés pour les forums (ex: gif, jpg, png, mp3).

Si vous souhaitez autoriser tous les types de documents considérés comme fiables par SPIP, mettre une étoile. Pour ne rien autoriser, ne rien indiquer.

Valider



Inscription automatique de nouveaux rédacteurs

Acceptez-vous les inscriptions de nouveaux rédacteurs à partir du site public ? Si vous acceptez, les visiteurs pourront s'inscrire depuis un formulaire automatisé et accéderont alors à l'espace privé pour proposer leurs propres articles.

Lors de la phase d'inscription, les utilisateurs reçoivent un courrier électronique automatique leur fournissant leurs codes d'accès au site privé. Certains hébergeurs désactivent l'envoi de mails depuis leurs serveurs : dans ce cas, l'inscription automatique est impossible.

- Accepter les inscriptions **Ne pas accepter les inscriptions**

Valider



Visiteurs

Votre site comporte des forums sur abonnement ; les visiteurs sont donc invités à s'enregistrer sur le site public.

Dans l'espace privé



Forums de l'espace privé

Dans l'espace privé du site, vous pouvez activer plusieurs types de forums :

Un forum sous chaque article, brève, site référencé, etc. :

- Activer ces forums**
 Désactiver ces forums

Un forum global, ouvert à tous les rédacteurs :

- Activer le forum des rédacteurs
 Désactiver le forum des rédacteurs

Un forum réservé aux administrateurs du site :

- Activer le forum des administrateurs
 Désactiver le forum des administrateurs

Valider



Messagerie et agenda

Une messagerie permet aux rédacteurs du site de communiquer entre eux directement dans l'espace privé du site. Elle est associée à un agenda.

- Activer la messagerie et l'agenda**
 Désactiver la messagerie et l'agenda

Valider

Envoi de mails automatique ?

Certains hébergeurs désactivent l'envoi automatique de mails depuis leurs serveurs. Dans ce cas, les fonctionnalités suivantes de SPIP ne fonctionneront pas.

Suivi de l'activité éditoriale

Afin de faciliter le suivi de l'activité éditoriale du site, SPIP peut faire parvenir par mail, par exemple à une mailing-list des rédacteurs, l'annonce des demandes de publication et des validations d'articles.

Envoyer les annonces à l'adresse :

Si cette adresse correspond à une mailing-list, vous pouvez indiquer ci-dessous l'adresse à laquelle les participants au site peuvent s'inscrire. Cette adresse peut être une URL (par exemple la page d'inscription à la liste par le Web), ou une adresse email dotée d'un sujet spécifique (par exemple: rochjaja@googlegroups.com?subject=subscribe):

Ne pas envoyer d'annonces éditoriales

Annonce des nouveautés

SPIP peut envoyer, régulièrement, l'annonce des dernières nouveautés du site (articles et brèves récemment publiés).

Envoyer la liste des nouveautés

• à l'adresse :

• tous les : jours

Ne pas envoyer la liste des nouveautés

Adresse email d'envoi (optionnel) : georges.soulier@free.fr

Indiquez ici l'adresse à utiliser pour envoyer les emails (à défaut, l'adresse destinataire sera utilisée comme adresse d'envoi) :



Envoi des forums aux auteurs des articles

Lorsqu'un visiteur du site poste un nouveau message dans le forum associé à un article, les auteurs de l'article peuvent être prévenus de ce message par e-mail. Indiquer pour chaque type de forum s'il faut utiliser cette option.

- modération à posteriori
- modération à priori**
- sur abonnement

Valider



roch.jaja

Gestion du groupe

Messages en attente [Membres en attente](#) [Gestion des membres](#)

Aucun message à examiner actuellement